

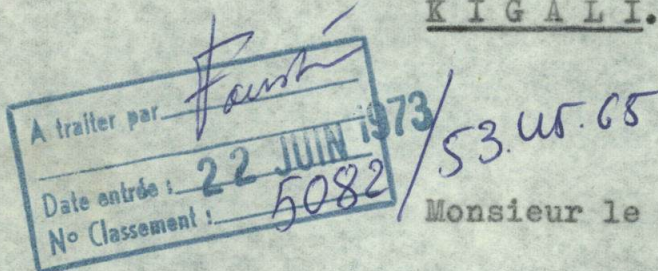
Kigali, le 20 Juin 1973.

N° 2366/T35/R.E./A.SH.MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALEMonsieur le Gouverneur de la
Banque Nationale du RwandaK I G A L I.

Réf. N° :

Annexe :

Objet :



Monsieur le Gouverneur,

J'ai bien reçu votre lettre n° 01/4460/JB/MN du 14 juin 1973 me transmettant le compte-rendu d'une réunion qui s'est tenue en date du 6 juin 1973, à la Banque Nationale du Rwanda en vue d'examiner les problèmes de l'acheminement des marchandises en provenance de l'étranger vers le Rwanda.

Il me paraît utile que les problèmes soulevés dans le compte-rendu me transmis par votre précité fassent l'objet d'un nouvel examen dans le cadre des activités de l'Office National du Commerce qui vient d'être créé.

Quant au point 8 de ce document concernant les marchandises chinoises, il convient de relever qu'une mission commerciale rwandaise a quitté Kigali le 19 juin 1973 à destination de Pékin pour prendre contact avec les organismes chinois chargés du commerce extérieur. Cette délégation ramènera des précisions voulues.

Le Ministre de la Coopération
Internationale

Aug. MUNYANEZA.-

C.P.I. à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI.
- Monsieur le Ministre du Commerce, des Mines et de l'Industrie KIGALI.